

2.0 crédits	15.0 h	1q
-------------	--------	----

Enseignants:	Haumont Francis ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Principaux thèmes abordés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction (cadre institutionnel et notions de base) ; - Les plans et les schémas : <ul style="list-style-type: none"> o Schéma développement de l'espace régional (SDER) ; o Plans de secteur ; o Schéma de structure communale (SSC) ; o Plan communal d'aménagement (PCA) ; o Rapport urbanistique et environnemental (RUE).
Acquis d'apprentissage	<p>Ce cours d'Introduction au droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est destiné au master complémentaire en urbanisme et développement territorial, aux bio-ingénieurs et aux ingénieurs-architectes. Il a pour but de fournir les principales notions et outils juridique nécessaires à la pratique du management de projet territorial.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	<p>Examen oral avec utilisation des textes de la législation en vigueur.</p> <p>Enseignement ex cathedra avec de très nombreux exemples.</p>
Contenu :	<p>Principaux thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction (cadre institutionnel et notions de base) ; - Les plans et les schémas : -- Schéma développement de l'espace régional (SDER) -- Plans de secteur -- Schéma de structure communale (SSC) -- Plan communal d'aménagement (PAC) -- Rapport urbanistique et environnemental (RUE)
Bibliographie :	<p>Le syllabus, la législation en vigueur. Le syllabus comporte de très nombreuses références permettant à l'étudiant d'approfondir ses connaissances.</p>
Autres infos :	Interrogation orale.
Cycle et année d'étude :	<p>> Master [120] bioingénieur : sciences et technologies de l'environnement</p> <p>> Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire</p> <p>> Master [120] : ingénieur civil architecte</p>
Faculté ou entité en charge:	LOCI